

# L'accord BSCC non signé, une claque pour La Poste ET MAINTENANT ?

C'est inédit. Pour la première fois, un accord d'accompagnement « social » des orientations stratégiques de la direction de La Poste n'est pas valide. Il n'a pas recueilli les 30 % nécessaires pour cela. En passant, ces 30 % sont une incongruité typiquement postale, puisque partout ailleurs un accord doit recueillir plus de 50 % des suffrages exprimés (via les organisations syndicales représentatives) pour être valide.



## Un accord encore pire que les précédents

Il faut dire que cet accord, intitulé « accord social pour les agents et encadrants de la distribution et du traitement n'a de social que le nom. Il est même largement moins-disant que celui de 2017, qui déjà entérinait la flexibilité des futures organisations de travail. Or depuis quatre ans, la situation des postier·e·s s'est fortement dégradée. Pour ne prendre que l'exemple de l'emploi, **le projet d'accord prévoyait le recrutement de 1500 CDI pour l'année 2021** (1400 à la distribution, 100 à l'acheminement). Un niveau de recrutement historiquement bas, à mettre en regard des plus de **10 116 emplois qui ont disparu dans la branche entre 2019 et 2020** (entre 2015 et 2020, la saignée atteint plus de 22 000 emplois).

Conséquence de cette austérité maximale, en matière d'emploi, les postes vacants se multiplient et le recours à l'emploi précaire se développe rapidement. Et ces 1500 recrutements ont été présentés comme un avancée dans le cadre des négociations de l'accord ! **De fait la vérité des prix a été établie peu après que l'accord ait fait un flop, quand la direction de la branche a annoncé le nombre de CDI qui seront recrutés d'ici la fin de l'année, à savoir... 1500 !** Ça donne une assez juste idée de ce que sont les négociations à la sauce postale.



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org



Si la BSCC se livre à ce genre de plaisanterie, c'est que le fond de l'affaire (et de l'accord), c'est la mise en place des EAP/UAP qui, sous couvert « d'autonomie », augmentent la flexibilité et la concurrence entre agents, et enfoncent un clou de plus sur le cercueil de la notion de titulaire de quartier. Les FSE devront encore plus être au four et moulin, comme les encadrant·e·s de proximité d'ailleurs. **L'accord « social » est donc en réalité strictement managérial.**

## Un camouflet pour La Poste... mais elle persiste et signe

Le fait que cet accord pourri tombe à l'eau est donc une bonne nouvelle. C'est un camouflet pour La Poste, qui voulait à la fois le beurre (aller encore plus loin dans sa politique néfaste) et l'argent du beurre (la faire valider via la signature d'un accord). **Mais il ne faut pas s'y tromper, le fait que cet accord finisse à la place qui lui revient (la poubelle) ne suffira pas à empêcher les mauvais coups qu'on nous prépare.** La BSCC compte bien généraliser la mise en place de ses mesures managériales.

**Son argument massue** (le même que pour l'accord « La Poste engagée avec les postiers » qui a été signé au niveau du siège), **c'est que la crise sanitaire ne laisse pas d'autres choix.** Une justification qui ne manque pas de sel, puisque les postier·e·s, qui font partie de la fameuse « deuxième ligne » et sont sur la brèche depuis près d'un an et demi, ont vu leur rémunération stagner (et même régresser avec l'augmentation du coût de la vie). En outre

l'intéressement, faut-il le rappeler, à été réduit à rien en 2021. Et ce n'est pas la prime « pouvoir d'achat », d'un maximum de 300 € (dont sont retirés, par exemple, les arrêts maladie), qui change réellement la donne.

## Transformer l'essai du 18 mai

Les organisations syndicales de La Poste ont donc une responsabilité particulière dans cette situation. **Le revers qui vient d'être infligé à la BSCC ne doit pas rester sans lendemain.** Pour *Sud* PTT, la suite c'est de travailler dès maintenant à l'unité syndicale. On le sait, ce n'est malheureusement pas une tradition à La Poste, mais l'intérêt des postières et des postiers doit primer sur les intérêts particuliers de telle ou telle étiquette syndicale. **De très nombreuses intersyndicales départementales ou régionales avaient su se mettre ensemble pour mobiliser le 18 mai.** L'essai doit aujourd'hui être transformé au niveau national.



**Sud PTT a écrit aux autres fédérations pour leur proposer de se rencontrer la semaine du 6 septembre. Les réunions unitaires devraient se multiplier à la rentrée à tous les niveaux, mais il est clair qu'un pacte d'unité au niveau national serait on ne peut plus positif. Unité et mobilisation, ce sont les axes que nous proposons à la rentrée, dans l'ensemble des services de La Poste.**



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Union  
syndicale  
**Solidaires**